

## Qu'est-ce qu'une SELURL ? Quelles sont les caractéristiques et les avantages de la SELURL pour les professions libérales réglementées ? Dans quel cas opter pour la SELURL ?

**Rappel :** Une société d'exercice libéral (SEL) est un type de société créé entre plusieurs personnes physiques ou morales pour l'exercice d'une profession libérale réglementée (avocat, architecte, médecin, chirurgien-dentiste, etc).

Les SEL sont des **sociétés civiles**, mais contrairement aux **SCP**, elles présentent l'avantage de fonctionner comme des **sociétés de capitaux**.

*Voir aussi notre article : [Les SEL \(sociétés d'exercice libéral\) : définition, avantages.](#)*

**Le fonctionnement des SEL est calqué sur les sociétés commerciales :**

- Les **SELARL** (société d'exercice libéral à responsabilité limitée), très répandues, reprennent le principe de la **SARL**.
- Les **SELURL** (société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée) reprennent le principe de l'**EURL**.
- Les **SELAS** (société d'exercice libéral par actions simplifiée) reprennent le principe des **SAS**.
- Les **SELASU** (société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle) reprennent le fonctionnement des SASU.

## Les caractéristiques de la SELURL.

La SELURL n'est rien d'autre qu'une SELARL à associé unique, c'est-à-dire "unipersonnelle". Cette forme juridique est aujourd'hui concurrencée par une autre forme plus récente de SEL : la **SELASU**.

La SELURL reprend les principales caractéristiques de l'**EURL** (à quelques adaptations près) :

- **Capital social minium : 1 €**
- Un seul associé, qui est un professionnel en exercice ; la SELURL pourra toutefois intégrer d'autres associés au cours de sa vie,
- La **responsabilité sociale** de l'associé est limitée à ses apports,
- Par contre, sa **responsabilité professionnelle** (concernant les actes professionnels) est personnelle sur l'ensemble de son patrimoine et celui de la société,
- Le contenu des statuts de la SELURL est très encadré par la loi,
- La SELURL est soumise à l'**impôt sur le revenu** mais l'option pour l'**impôt sur les sociétés** est possible (et même conseillée),
- Le dirigeant associé unique est **gérant, travailleur indépendant non salarié** :
  - Il ne cotise pas au chômage,
  - Dans le cas d'une SELURL à l'IS, le gérant reçoit une rémunération de gérance et/ou des dividendes ; le taux de charges sociales sur la rémunération de gérance nette est de **47%** environ ; les dividendes sont aussi soumis à charges sociales,
  - Dans le cas d'une SELURL à l'IR, les revenus du dirigeant se confondent avec les bénéfices de la société (imposition dans la catégorie des **BNC**).

## Les avantages et inconvénients de la SELURL.

**Les principaux avantages de la SELURL par rapport à l'exercice individuel BNC sont les suivants :**

- La responsabilité de l'associé est limitée à son apport en capital.
- Dans le cas d'une SELURL à l'IS :
  - La rémunération du gérant est déductible du résultat fiscal,
  - Le gérant fixe lui-même sa rémunération, et donc choisit le montant des cotisations sociales qu'il va payer puisque ces dernières sont assises sur sa rémunération. **C'est un élément de stabilité et d'optimisation très important.** Ceci est impossible en exercice individuel BNC.
  - Le gérant peut ne pas se verser de **dividendes** (bénéfices distribués) en fin d'année : il évitera ainsi les taxes et impôts sur les dividendes. Au contraire, en exercice individuel BNC, le bénéfice est toujours taxé, qu'il soit effectivement prélevé ou non !
- Le seul inconvénient de la SELURL par rapport à l'exercice individuel BNC est le **formalisme juridique**.

**D'autre part, les inconvénients de la SELURL par rapport à la SELASU sont les suivants :**

- Le dirigeant de la SELURL est travailleur indépendant non salarié alors que celui de la SELASU bénéficie du statut d'**assimilé-salarié**, certes plus coûteux (70% de charges sociales sur la rémunération nette contre 47%) mais plus protecteur et plus facile à gérer,
- En cas de cession de parts, les **droits de mutation** à la charge de l'acquéreur sont plus faibles en SELASU qu'en SELURL,
- Les **dividendes** de la SELURL sont soumis à cotisations sociales (pour la part supérieure à 10% du montant du capital social + comptes courants), ce qui n'est pas le cas dans les SELASU.

## Comment créer une SELURL ?

**Voici les démarches à accomplir pour créer une SELURL :**

- Rédiger les statuts : [voir notre article dédié](#),
- Verser le capital sur un compte bancaire (et obtenir une attestation de dépôt de capital),
- Rédiger et faire paraître une **annonce légale** dans un journal,
- Remplir le **formulaire** de création : [Formulaire inscription M0 SELURL](#)
- Renvoyer le tout au greffe du tribunal de commerce ; joindre une attestation de non condamnation ainsi qu'une déclaration du conjoint commun en bien.

***Le conseil de l'expert en création d'entreprise : La SELURL présente beaucoup d'avantages par rapport à l'exercice individuel BNC ; elle permet de lisser et d'optimiser le paiement des charges sociales, et d'avoir une politique d'investissement. Enfin la SELURL laisse la porte ouverte à d'éventuels futurs associés.***

## Des documents Excel pour gérer votre SEL (gratuit).

**WikiCréa a mis au point des fichiers Excel gratuits pour gérer une SEL :**

- un modèle de [plan financier](#) facile à compléter, incontournable pour obtenir des financements,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici](#).